



BON DE COMMANDE

DESIGNATION	QUANTITÉ	PU TTC (EN EUROS)	P. TOTAL TTC (EN EUROS)
Droit d'inscription (obligatoire)	Forfait	118	118
Package			
Package 1 : 10 m ²	Forfait	2312	
Package 2 : 15 m ²	Forfait	2901	
Package 3 : 25 m ²	Forfait	4828,50	
Package 4 : 50 m ²	Forfait	8087	
Participation à la carte			
Location de Stand par m ² m ²	x 129,80	
Forfait séjour par personne personne (s)	x 380	
Accompagnateurs			
Formule invitée (02 nuitées en ½ pension avec 02 déjeuners et 02 dîners Gala) par personne personne (s)	x 302	
Formule conjoint (4 nuitées en ½ pension avec 03 déjeuners et 02 diners Gala) par personne personne (s)	x 305	
Formule famille (enfant moins de 12 ans dans la suite des parents) enfant (s)	x 214	
Formule détente personne (s)	x 560	
Insertion publicitaire			
Page intérieure	... page (s)	x 472	
Double page intérieuredouble page(s)	x 826	
2ème ou 3ème page de couverture	... page (s)	x 944	
4ème page de couverture	01	1416	
Total commande TTC :			
.....			



FORMULES DE PARTICIPATION

Nous mettons à votre disposition quatre formules de participation pour faciliter votre présence lors de cet évènement.

PACKAGE 1 : 2312 Euros vous donne droit aux avantages suivants :

- Stand de 10 m²
- 01 page publicitaire dans le catalogue officiel
- 04 nuitées en ½ pension en chambre single
- 03 déjeuners
- 02 dîners Gala
- Logo sur site pendant 01 mois

PACKAGE 2 : 2901 Euros vous donne droit aux avantages suivants :

- Stand de 15 m²
- 01 page publicitaire dans le catalogue officiel
- 04 nuitées en ½ pension en chambre single
- 03 déjeuners
- 02 dîners Gala
- Logo sur site pendant 01 mois

PACKAGE 3 : 4828,50 Euros vous donne droit aux avantages suivants :

- Stand de 25 m²
- Double pages publicitaires ou 2ème ou 3ème de couv
- 02 forfaits séjours (04 nuitées) en ½ pension en chambre single
- 06 déjeuners
- 04 dîners Gala
- Logo sur site pendant 02 mois

PACKAGE 4 : 8087 Euros vous donne droit aux avantages suivants :

- Stand de 50 m²
- 4ème de couverture dans le catalogue officiel
- 03 forfaits séjours (04 nuitées) en ½ pension en chambre single
- 09 déjeuners
- 06 dîners Gala
- Logo sur site pendant 03 mois

Formule invité : 302 Euros

- 02 nuitées en ½ pension en chambre single
- 02 déjeuners
- 02 dîners Gala

Formule conjoint : 305 Euros

- 04 nuitées en ½ pension
- 03 déjeuners
- 02 dîners Gala

Formule famille : 214 Euros Enfant -12 ans dans la chambre des parents

Pour des surfaces supérieures : **sur demande.**

(*) Forfait séjour en pension complète :

- 04 déjeuners et 03 dîners
- 01 dîner Gala
- Séjour 04 nuitées en formule LPD (Logement Petit Déjeuner) pour une personne dans l'une des résidences 5* de **Diar Lemdina** situées au sein des remparts de Médina Mediterranea, au cœur de la station Yasmine Hammamet. Nos chefs vous feront découvrir un choix varié de buffets et de soirées à thème qui vous permettront de vous rencontrer dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Chaque soir notre équipe d'animation vous réservera plusieurs surprises et ce dans le but de savourer toutes les richesses existantes de ce lieu hors du commun.

NB : Vous pouvez aussi faire bénéficier vos clients et invités du forfait séjour au Prix de **380 Euros.**
Nos Prix s'entendent en T.T.C.

Comité d'organisation des salons

Médina Events GP1 Km 12 - 2034 Ezzahra

Tél : (+216) 71 45 45 45 EXT: 271

Fax : (+216) 71 45 21 89

E-mail : communication@medina.com.tn

Site web : www.ecomed-expo.com



FORMULES ACCOMPAGNATEURS

Invitez vos clients ou votre famille à des prix très avantageux :

- **Formule invités** Cette formule fixée à **302 Euros** vous donne droit aux avantages suivants :

- Séjour de 02 nuitées en ½ pension en chambre single à l'Hôtel 5* **Diar Lemdina**
- 02 dîners Gala et 02 déjeuners
- L'accès au salon durant toute sa durée

- **Formule famille (dans la même chambre) :**

- Pour le conjoint, cette formule est fixée à **305 Euros** et comprend 04 nuitées en ½ pension à l'Hôtel 5* **Diar Lemdina** ainsi que les 03 déjeuners et les 02 dîners Gala.
- Pour les enfants de moins de 12 ans logés dans la suite des parents, cette formule est fixée à **214 Euros** et leur permet de bénéficier des mêmes avantages que vous.

- **Formule détente** Cette formule fixée à **560 Euros** vous donne droit aux avantages suivants :

- Séjour de 04 nuitées en ½ pension à l'Hôtel 5* **Diar Lemdina**
- 02 dîners Gala et 04 déjeuners
- 01 Dîner au restaurant spectacle Shéhérazade
- 02 soins au Bio Form Center : massage du visage et gommage du corps (sur réservation).

INSCRIPTION AU CATALOGUE OFFICIEL

• **Caractéristiques & format du catalogue :**

Le catalogue comprend la présentation du salon, le plan du centre d'exposition, la liste des exposants par ordre alphabétique et des informations utiles sur le secteur.

Format : 15 x 21 cm

• **Insertion publicitaire, prix toutes taxes comprises (visuel fourni par l'annonceur) :**

Pages intérieures :

Une page **400 Euros.H.T (TVA 18%)**

Double page **700 Euros.H.T (TVA 18%)**

Pages de couverture :

2ème et 3ème **800 Euros.H.T (TVA 18%)**

4ème **1200 Euros.H.T (TVA 18%)**

Les visuels, (publicité et logo) au format JPEG ou TIF de résolution minimale de 300 Dpi, devront nous parvenir au plus tard le 10 avril 2010. En cas de retard, la publicité risque de ne pas paraître dans le catalogue officiel et ne sera pas remboursée.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- DROIT D'INSCRIPTION : 100 Euros H.T. (TVA 18%)

Ce forfait comprend les frais d'ouverture de dossier, l'inscription au catalogue officiel et une enseigne sur stand.

- PRIX DU m² AMENAGE : 110 Euros H.T. (TVA 18%)

• **Surface minimale** : 10 m². Les exposants peuvent exprimer leur besoin en terme d'espace, le comité d'organisation se chargera d'étudier une offre personnalisée.

• **Emplacement** : Dans le but d'harmoniser l'exposition, votre emplacement sera désigné par le comité d'organisation du salon.

• **Aménagement du stand** : une table, trois chaises, éclairage général, enseigne. Pour tout matériel spécifique supplémentaire (chaises, tables, vitrines, mini frigo, fauteuils...), nous sommes à votre disposition pour une offre personnalisée.

- CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION :

• **Paiement** : L'acquittement des frais de participation se fera en deux (02) versements :

- **1er versement** : acompte de 50% à l'inscription.

- **2ème versement** : le reliquat sera réglé à la réception de la facture et obligatoirement avant le début du salon soit au plus tard le **10 avril 2010**

NB : Aucun remboursement ne sera effectué pour désistement.

Les règlements seront faits par chèque ou par virement au nom de :

Société La Paix S.A.

Amen Bank Avenue Habib Bourguiba - Hammamet

RIB : 07 303 0034 101 112359 87

Code IBAN : TN59 0730 3003 4101 1123 5987

Code BIC : CFCTTNTT

NB : Pour les virements bancaires la copie du Swift ou l'avis de débit sont les seules preuves de paiement acceptées.

• **Installation** : montage et démontage des stands. Les exposants pourront prendre possession de leurs emplacements un (01) jour avant l'ouverture du salon. Leurs installations doivent être terminées avant l'ouverture officielle du salon. L'approvisionnement des stands se fera tous les jours de 9h00 à 10h00 le matin. Les stands seront démontés et évacués le soir de la clôture à partir de 19h00

L'horaire d'ouverture du salon se fera de 10h00 à 18h00.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

A - Les exposants seront liés aux conditions établies dans cet accord et tout changement doit être fait par écrit et signé par une personne autorisée de la Sté La Paix.

B - Les exposants gèrent leurs affaires d'une façon conforme aux règlements et conditions qui émaneraient de la Sté La Paix concernant l'organisation de l'exposition.

C - Aucun exposant ne sera autorisé à exposer à moins qu'il ait payé à l'avance à la Sté La Paix tous les frais comme stipulé sur le bon de réservation.

D - L'exposant n'assignera à aucune personne, firme ou société le bénéfice ou la charge de cet accord et aucun exposant ne pourra attribuer ou sous-louer une partie ou la totalité de son stand sans l'accord de la Sté La Paix.

E - Dans des cas particuliers, les organisateurs ont le droit de changer l'emplacement du stand déjà attribué à l'exposant sans que ce dernier ait le droit à des compensations. Les organisateurs ne sont pas tenus à donner des explications à l'exposant pour ces décisions de changement.

F - Il est strictement interdit aux exposants d' :

- Utiliser des projecteurs de tous genres, des hauts parleurs, ou des micros qui risquent de nuire aux autres participants.

- Avoir toute activité pouvant nuire aux autres exposants en ne respectant pas les règles de la concurrence.

- Obstruer la visibilité d'un stand adjacent. L'éclairage à l'intérieur des stands ne doit en aucun cas déranger les autres.

G - Aucun exposant n'est autorisé à organiser une loterie, des donations ou toute promotion susceptible de créer un rassemblement du public

Toute mesure promotionnelle doit passer par la Sté La Paix pour approbation.

H - Aucun exposant n'est autorisé à enlever son matériel du lieu de l'exposition avant la fin de celle-ci, l'exposant doit avoir, présent sur le stand, un représentant autorisé du début jusqu'à la fin de l'exposition.

I - Ni la Sté La Paix ni son personnel ne seront tenus pour responsable des dégâts ou pertes. L'exposant doit souscrire sa propre assurance.

J - Cet accord ne sera pas invalide en raison d'une défectuosité ou faute dans le catalogue de l'exposition.

K - La livraison à la Sté La Paix d'un bon de réservation, dûment rempli constituera un engagement irrévocable de la part de l'exposant.

L - En cas de guerre, d'invasion ou d'acte d'hostilité de grève ou de toute autre intervention gouvernementale rendant l'organisation de l'exposition impossible, la Sté La Paix ne sera assujettie à aucune responsabilité.

M - Ni la Sté La Paix ni son personnel ne seront tenus pour responsables de pertes ou des dégâts subis durant l'embarquement et le débarquement du matériel. Les exposants sont priés d'assurer leur matériel exposé contre tout risque de dommage de leur part, de leur personnel ou des personnes travaillant pour eux ou sous leurs instructions.

N - Les organisateurs se réservent le droit de changer les dates et les horaires du salon à n'importe quel moment ou d'annuler le salon dans des circonstances qui échappent à leur contrôle (cas de guerre, invasion ou acte d'hostilité de grève ou de toute autre intervention gouvernementale rendant l'organisation impossible).

O - Les exposants reconnaissent expressément qu'aucune promesse orale ou écrite explicite ou implicite ne leur a été faite concernant le chiffre d'affaires à gagner de l'exposition ou de son succès.

L'exposant reconnaît que ce document constitue l'accord passé avec la Sté La Paix et le règlement le liant à celui-ci. Aucune modification ni changement ne peuvent lui être apportés.

P - Cet accord sera régi par la loi tunisienne.

Pour tout différent, les concernés doivent se soumettre à la juridiction tunisienne.

Lu et approuvé
L'Exposant (Nom & Prénom)
Cachet & signature